

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le mercredi 7 septembre 2016 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 31 août 2016.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Isabelle ARBEAU, Valérie BERGEY, Eliane BERNADET et Aurélie BIBENS; Mrs Michel BIBENS, Jean-Michel CAZE, Philippe HERNANDEZ, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Laurent LAUZUN et Bernard MUGICA.

Étaient absents excusés : Mme Christelle JEAN.

Était absent : Mr Gérald FAVE.

Monsieur Michel BIBENS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations, la première concernant l'attribution du marché pour les travaux de réhabilitation de voies communales, la seconde concernant la modification du tableau des emplois. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 13 juin 2016.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 13 juin 2016.

2/ Délibération n° DELIB1-09-16 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 5 juillet 2016,
Vu la loi du 19 février 2007, concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

Article 1 : d'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} Classe des Écoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} Classe Écoles Maternelles	100
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe	100
Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	100
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	100

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

3/ Délibération n° DELIB2-09-16 : Convention « prestation de services » avec le Syndicat Mixte du Sauternais

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention « prestation de services » en partenariat avec le Syndicat Mixte du Sauternais dans le cadre de travaux ponctuels d'entretien des espaces verts (tonte, fauchage, élagages...) et des routes communales (curage de fossés, point à temps...).

La mise en place d'un partenariat permettra de pallier d'une part à une surcharge exceptionnelle de travaux pouvant intervenir en période estivale et d'autre part à une indisponibilité de l'agent habituellement en charge de ces travaux.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **DECIDE** à l'unanimité :

- 1/ d'accepter la proposition de convention établi par le SIVOM du SAUTERNAIS,
- 2/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

4/ Délibération n° DELIB3-09-16 : Attribution du Marché pour les travaux de réhabilitation de voies communales

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code des marchés publics,

Vu les offres présentées pour les travaux de réhabilitation des voies communales,

Vu le rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre,

Considérant que l'offre la moins disante est présentée par l'Agence PEPIN,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure un marché dans le cadre des travaux de réhabilitation des voies communales.

Attributaire : Agence PEPIN - 22 Route de Villandraut - 33210 LANGON,

Montant du marché : 79.969,01 euros hors taxe soit 95.962,81 euros toutes taxes comprises.

5/ Délibération n° DELIB4-09-16 : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification du tableau des emplois de la commune de MAZERES dans le cadre des avancements de grade de l'année 2016.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** :

- 1/ de créer à compter du 1er septembre 2016 un poste d'Adjoint Technique territorial Principal de 2ème classe à temps complet,
- 2/ de créer à compter du 1er septembre 2016 un poste de Rédacteur territorial Principal de 2ème classe à temps complet,
- 3/ l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi concerné.
- 4/ de modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

5/ les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

6/ Rapport annuel 2015 du SICTOM

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des principaux indicateurs techniques et financiers du rapport annuel 2015 du SICTOM.

7/ Rapport annuel 2015 de l'USSGETOM

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des principaux indicateurs techniques et financiers du rapport annuel 2015 de l'USSGETOM.

8/ Rapports annuels 2015 du SIAEPA

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des principaux indicateurs techniques et financiers des rapports annuels 2015 du Syndicat des Eaux de CASTETS EN DORTHE.

6/ Communications diverses

- ✚ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la vigilance feux de forêt est qualifiée "très élevée" et qu'un arrêté interdisant toute circulation en zone forestière a été pris par la préfecture de la Gironde.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la citerne souple de défense incendie au lieu-dit Landrac a été endommagée par un tiers responsable. Une déclaration a été faite à l'assurance et un devis a été sollicité auprès de la société qui a mis initialement en place la citerne. Avant toute réparation la citerne devra être vidée de son contenu, soit 120 m3 d'eau.
- ✚ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'arrêté d'autorisation d'occupation de la voie départementale pour l'installation d'un radar pédagogique a été reçu fin juillet. Le radar et les panneaux d'agglomération du lieu-dit Landrac devraient être installés prochainement.
- ✚ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la rentrée s'est bien passée et que les effectifs de l'année scolaire 2016/2017 s'établissent à 95 enfants.
Par ailleurs Monsieur le Maire précise que le montant cumulé des impayés des services périscolaires s'élève à 4.612,55 euros à la date du 26 août 2016.
- ✚ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de rénovation de voirie ont débutés et devraient s'achever fin septembre.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en place de l'assainissement collectif au lieu-dit Landrac sont bientôt terminés et que la date de réception des travaux est fixée au 25 octobre.

7/ Questions diverses

Monsieur HERNANDEZ demande s'il est possible d'envisager l'installation de défibrillateurs au stade et à la salle polyvalente. Monsieur le Maire indique que des devis peuvent être demandés auprès de fournisseurs afin d'étudier ce projet. Madame BERNADET précise qu'il faudra être vigilant quant à l'accessibilité de ces défibrillateurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00